



Direction générale

Le 19/05/2026

DECISION N°091/DG/2025-2026 portant délégation de signature

(annule et remplace la décision n°088/DG/2025-2026 du 30/04/2026)

Le Directeur général,

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 719-19 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2010-1129 du 28 septembre 2010 modifié portant création de l'école nationale supérieure maritime, notamment ses articles 7 et 9 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination du directeur général de l'école nationale supérieure maritime ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2025 portant nomination de la directrice générale des services de l'école nationale supérieure maritime ;

Vu l'instruction juridique commune du 25 mai 2021 applicable aux organismes mentionnés aux 4° et 6° de l'article 1^{er} du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le règlement intérieur de l'ENSM ;

Vu les délibérations du conseil d'administration n° CA5-2022-03 à CA5-2022-07 en date du 3 octobre 2022 organisant les délégations de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ENSM en date du 14 mars 2023 relative à la création de sa fondation universitaire ;

Vu la délibération du conseil de gestion de la fondation du 4 juillet 2023 ;

Considérant que le Directeur général peut déléguer sa signature à des agents placés sous son autorité ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Dans le cadre de ses pouvoirs, le Directeur général délègue aux agents suivants, placés sous son autorité :

FONCTION	SERVICE	Prénom NOM
Directrice générale des services	DGS	Delphine DESCHAMPS
Directrice des achats et des finances	DAF	Anaïs CASANOVA
Gestionnaire expert	DAF/Serv. Fi	Hélène DENIS
Chargée du contrôle et de l'exécution de la dépense et des recettes	DAF/Serv. Fi	Yamina BEN KHALFALLAH
Directeur de l'immobilier et des équipements pédagogiques	DIEP	Delphine DESCHAMPS jusqu'au 14/06/26 et Marc PAUMIER à compter du 15/06/26
Directrice des ressources humaines	DRH	Laure PRUNIERES
Directeur des formations et de la recherche	DFR	François LAMBERT jusqu'au recrutement du Directeur des formations et de la recherche
Responsable CEMAFOR	Resp. CEMAFOR	Orlane SIWIK

FONCTION	SERVICE	Prénom NOM
Adjoint au responsable CEMAFOR	Adj. Resp. CEMAFOR	Yevgen KALUGIN
Directeurs de site	DS	Veronika ROUS (Le Havre) Cyril DELHER (Marseille) Pascal LEBLOND (Nantes) Luc VARIN (Saint-Malo)
Directeurs de site adjoints	DSA	Sophie NEVOUX (Le Havre) Florence BLOT (Marseille) Christophe MARCILLAUD (Saint-Malo)
Responsable CESAME	Resp. CESAME	Sylvain CHUNIAUD

Les notes, lettres et courriers ayant un caractère exclusivement informatif, sortent du périmètre de la présente décision.

Article 2 :

Dans le respect du présent cadrage, l'usage de la délégation par les personnels qui en sont investis engage l'établissement. L'utilisation de la délégation en dehors du présent cadrage pourrait engager la responsabilité personnelle du signataire notamment par son caractère opposable aux tiers.

Article 3 :

Ces délégations sont mises en place afin de garantir la continuité du service. Elles peuvent être permanentes (P) ou s'activer en cas d'absence (A).

Article 4 :

Le Directeur général délègue les attributions suivantes aux agents nommés à l'article 1^{er} selon leurs fonctions et services d'affection :

Le cas échéant, la présente décision pourra être complétée par une décision du Directeur général désignant les agents habilités à signer les actes relevant du périmètre de la Directeur/trice des formations et de la recherche et de la Directeur/trice général/e des services en cas d'absence.

4.1- Délégations dans le domaine des ressources humaines pour l'ENSM et sa fondation

Délégation de signature	DGS	DRH
Les attestations et certificats administratifs	A	P
Les fiches financières	P	A
Les actes administratifs relatifs à l'emploi de titulaires et contractuels de la fonction publique, à l'exclusion des contrats de travail	A	P
Les contrats de travail	A	
Les contrats d'engagement des vacataires	P	A
Les conventions de stage et d'apprentissage	A	P
Les devis et conventions de formation	A	P

4.2- Délégations dans le domaine budgétaire, financier et des achats pour l'ENSM et sa fondation

Délégation de signature	DGS	DAF	Serv. Fi	DRH
Tous les actes relatifs aux ordres de mission (OM) et divers formulaires liés à ces missions	A	P		
Les états liquidatifs de la paye	A			P
Les bordereaux de liaison (liste des entrées)	A			P
L'ordonnancement des dépenses de paye (PSOP) dans la limite des crédits disponibles et dans le respect du plafond d'emplois de l'établissement (certification du service fait et liquidation)	A			P
L'ordonnancement des dépenses et des recettes (engagement, certification du service fait et liquidation des dépenses hors PSOP et titres de recette) ainsi que de leurs réductions	A	P		
Les sorties d'inventaire comptable et les demandes de comptabilisation	A	P		
L'ordonnancement des dépenses de bourses et aides au mérite L'ordonnancement de la régularisation des dépenses de paye (PSOP)			P	
Tous les actes relatifs aux contrats et marchés inférieurs à 40 000 € HT	A	P		
Les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés et des contrats, à l'exclusion de la notification des marchés ou de la signature des contrats, pour les contrats et marchés supérieurs ou égaux à 40 000 € HT	A	P		
Tous les actes d'adhésion aux marchés interministériels portés la direction des achats de l'Etat et les plateformes régionales des achats	A	P		

4.3- Délégations dans le domaine de la formation continue

Délégation de signature	DFR	Resp. CEMAFOR	Adjt Resp. CEMAFOR
Conventions de stages de la formation continue	P	P	A

4.4- Délégations dans le domaine de la scolarité

Délégation de signature	DFR
En matière de recrutement des élèves : les décisions relatives à la composition des Commissions d'examen des vœux (CEV) et jurys de sélection	P
En matière d'organisation :	
Les décisions relatives à la fixation des dates du calendrier scolaire	P
Les décisions relatives à la composition des jurys de validation de semestre, de cursus, et de diplômes	P

Délégation de signature	DFR
En matière de gestion des enseignants :	
Les décisions relatives à la désignation des chefs de départements, et référents pédagogiques d'UE	P
Les décisions relatives aux attributions d'équivalence horaires pour activité pédagogique, technique, administrative	P
Les décisions relatives aux attributions d'équivalence horaires d'activités de recherche, sur proposition du coordinateur de la recherche	P
En matière de gestion des étudiants :	
Les décisions relatives à l'affectation des étudiants	P
Les décisions relatives à la validation de semestres d'études, cursus, diplômes	P
Les décisions relatives à la validation de modules de formation, et UE	P
Les décisions relatives au redoublement des étudiants	P
Les décisions relatives à la réorientation des étudiants	P
Les décisions relatives à l'attribution d'année de césure aux étudiants	P

4.5- Délégations dans le domaine de la gestion des sites

Délégation de signature	DGS	DIEP	DS	DSA	Resp. CESAME
Toutes correspondances avec les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les fournisseurs intervenant sur le site, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, relatives à la mise en œuvre de la politique du site et n'emportant pas décision de principe			P	A	
En matière de travaux, d'hygiène et de sécurité :					
Les procès-verbaux de réception de travaux	A	P			
Les actes relatifs à la mise en œuvre du plan de prévention et ne comportant pas engagement de dépenses			P	A	P
Le permis de feu			P	A	P
Le permis de pénétrer sur le site			P	A	P
Le permis de travailler sur le site			P	A	P
Le protocole chargement-déchargement			P	A	P
Les autorisations de conduite			P	A	P
En matière de sécurité publique :					
Toute demande qui serait nécessaire auprès des diverses autorités publiques pour des raisons de sécurité, de maintien de l'ordre, etc.			P	A	P
En matière de pédagogie :					
Les actes préparatoires et les PV relatifs aux jurys, conseils de classe et conseils de discipline qu'ils président par délégation du Directeur Général, hors décision			P	A	
Les décisions relatives à l'organisation des contrôles des connaissances			P	A	
Les conventions de formation professionnelle			P	A	
Les conventions de stage de formation initiale relatives aux embarquements ou pour les périodes en entreprises sur le territoire métropolitain			P	A	
Les attestations de validation du registre de formation à bord (RFB)			P	A	

Délégation de signature	DGS	DIEP	DS	DSA	Resp. CESAME
En matière de ressources humaines , signature de tous les documents relatifs aux personnels du site relevant de son autorité directe ne concernant pas la gestion de carrière et la rémunération (approbation des demandes d'ordres de mission, autorisations d'absence, feuille de congés, état des travaux dangereux, déclaration d'accident de travail...), à l'exception des personnels relevant des services centraux			P	A	
En matière d'engagement de recettes : signature de tous les documents relatifs aux conventions de location de locaux ou d'autres conventions liées aux prestations induisant des recettes, lorsque ces recettes sont prévues dans la grille tarifaire annuelle votée par le Conseil d'Administration ou fixée par décision du Directeur général			P	A	

Le Directeur général de l'ENSM
François Lambert

